

Apprendre la citoyenneté à l'école

Magdalena MARANDIUC (Moldavie)

Valon DURAKI (Ex-République yougoslave de Macédoine)

DOCUMENT 1 – CONSULTER LES DÉFINITIONS POUR CRÉER VOTRE PROPRE DÉFINITION

1. Larousse

Qualité de citoyen : *Acquérir la citoyenneté française.*

Situation positive créée par la pleine reconnaissance aux personnes de leur statut de citoyen. (Le citoyen dispose, dans une communauté politique donnée, de tous ses droits civils et politiques.)

2. www.linternaute.com

Membre d'un Etat, du point de vue de ses droits et devoirs politiques.

3. www.toupie.org

La citoyenneté est l'état ou la qualité de citoyen. Elle permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une société, d'une cité dans l'Antiquité, ou d'un Etat aujourd'hui, et de participer à la vie politique.

4. Petit Robert

Celui qui appartient à une cité, en reconnaît la juridiction, est habilité à jouir, sur son territoire, du droit de cité et est astreint aux devoirs correspondants.

5. Wikipedia.org

La **citoyenneté** est le fait pour un individu, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu officiellement comme citoyen, c'est-à-dire membre d'une ville ayant le statut de cité, ou plus généralement d'un État.

6. Ma définition

DOCUMENT 2 – POUR OU CONTRE LE FAIT D'APPRENDRE LA CITOYENNETÉ À L'ÉCOLE ?

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>

DOCUMENT 3 - CE QUE DIT LA RECHERCHE SUR LES EFFETS DE L'ÉDUCATION CIVIQUE

- Les recherches montrent que l'existence de cours d'éducation civique est associée à un développement des connaissances civiques et au développement d'un sentiment d'appartenance à la nation, mais pas automatiquement à des attitudes et des engagements civiques plus développés (intérêt pour la politique, sentiment d'efficacité politique, engagement civique effectif ou escompté, valorisation de la participation électorale, ...).
- Un climat pédagogique ouvert (bonnes relations enseignants/élèves, prise en compte du point de vue de l'élève, libre expression des élèves, ...) a des effets positifs sur les connaissances et les attitudes civiques des élèves. Il tend à développer leur implication dans des discussions politiques hors de l'école et leur suivi des campagnes politiques.
- La participation électorale des élèves dans les instances de gouvernance des établissements comme les Conseils de vie lycéenne en France est surtout associée à la participation électorale escomptée mais jouerait peu sur d'autres formes de participation politique (implication dans un parti politique...). C'est davantage l'engagement des élèves dans des projets citoyens qui sont en lien avec des engagements futurs dans la vie citoyenne. Selon les études, des méthodes pédagogiques qui rendent l'élève actif ont un impact positif sur l'apprentissage de la citoyenneté. La recherche montre également que la participation des élèves à la vie collective de l'établissement a des effets plus importants que l'engagement des élèves hors de l'école (associations, ...).
- L'éducation à la citoyenneté bénéficie particulièrement aux élèves issus des milieux défavorisés socialement (développement des connaissances civiques, intérêt pour la politique, valorisation de la participation citoyenne, ...).
- Il existe des effets pervers de certains dispositifs d'éducation à la citoyenneté. Des recherches américaines ont montré que des cours traditionnels d'éducation civique ne présentant qu'une vision idéalisée des institutions politiques et non la réalité des systèmes politiques et sociaux (inégalités sociales, discrimination de genre, ...) pouvaient au contraire éloigner les élèves des affaires de la cité (dépolitisation, moindre valorisation de la participation citoyenne).

[\(http://www.cnesco.fr/fr/apprentissage-de-la-citoyennete-a-lecole/\)](http://www.cnesco.fr/fr/apprentissage-de-la-citoyennete-a-lecole/)

Avez-vous trouvé dans ces textes de nouveaux arguments pour ou contre l'éducation à la citoyenneté ? Indiquez lesquels.

DOCUMENT 4 – CE QUE PENSENT LES FRANÇAIS SUR L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ (sondage BVA pour Cnesco-Casden)

- Les Français considèrent que l'apprentissage de la citoyenneté se fait principalement dans le cadre de la famille (91 %) mais aussi de plus en plus à l'école (87 %).
- Malgré les moyens d'enseignement importants accordés à cet apprentissage en France, **seuls 13 % des Français considèrent que les jeunes ont suffisamment connaissance de leur rôle de citoyen. Les jeunes (entre 18 et 24 ans) eux-mêmes sont à peine plus de 20 % à considérer qu'ils connaissent leur rôle en tant que citoyens.**
- Si le cours d'éducation civique est toujours plébiscité (93 %), **les Français adhèrent à de nouvelles pédagogies plus actives telles que l'organisation de débats civiques (88 %), la participation à la vie collective et à l'organisation de la classe (93 %), ou encore la réalisation de projets solidaires (85 %).**
- Au-delà des thématiques classiques de l'éducation civique, **les Français plébiscitent des thématiques nouvelles, telles que l'égalité filles-garçons (91 %) ou la lutte contre les discriminations (84 %)**, témoignant ainsi d'une vision renouvelée de la citoyenneté.

(<http://www.cnesco.fr/fr/apprentissage-de-la-citoyennete-a-lecole/>)

DOCUMENT 5 - CE QUI EST FAIT EN FRANCE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

- **Historiquement présente dans le réseau des écoles primaires depuis la fin du XIX^e siècle, l'éducation à la citoyenneté dans l'école française n'apparaît au collège qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale et au lycée, très tardivement, dans les années 1990.** À la fin des années 1960 (dans la mouvance de mai 1968), l'éducation civique disparaît des programmes scolaires comme matière distincte, et ne sera réintroduite que dans les années 1980.
- **La France est le pays européen qui commence l'apprentissage de la citoyenneté le plus tôt, dès l'âge de 6 ans.** Cet apprentissage s'étale sur 12 ans. Le nombre annuel d'heures d'enseignement sur le thème de la citoyenneté est dégressif tout au long de la scolarité (36h à l'école primaire et au collège, 18h au lycée général et technologique, 14h au lycée professionnel).
- **Les instances de participation des élèves dans le fonctionnement des établissements (Conseils de la Vie Lycéenne (CVL), ...) se développent surtout au lycée, à partir des années 1990,** et suite à des mouvements lycéens. Les recherches montrent une faible acceptation par les adultes de la participation des élèves. Ces derniers, dans l'établissement, s'investissent davantage dans le travail scolaire et la sphère amicale. Pour autant les jeunes s'investissent civiquement mais hors de leur établissement scolaire.

(<http://www.cnesco.fr/fr/apprentissage-de-la-citoyennete-a-lecole/>)

Comment fonctionne l'éducation à la citoyenneté en France et dans votre pays natal ?

En relevant les informations pertinentes dans les textes ci-dessus, comparez les situations.

En France	Dans votre pays natal

Pour aller plus loin... A vos stylos !

Vous êtes le représentant des élèves de votre établissement et vous participez à une conférence ayant pour thème *Pourquoi apprendre la citoyenneté à l'école ?*

En vous appuyant sur votre expérience exprimez votre point de vue et apportez des arguments.